

Terre

FESTIVAL "MUSIQUES DU MONDE" SAINTE CROIX VOLVESTRE

de Couleurs

103



Parlons du Festival...

Le festival "Terre de Couleurs" a été clôturé le 5 août 2001, après 59 spectacles (dont

51 gratuits) de musique et de théâtre de rue réalisés par 37 compagnies et formations musicales. Selon le public (10000 personnes sur les trois jours estimés par la gendarmerie) ce fut un succès tant dans le déroulement que par la qualité et la diversité des représentations et animations.

Au vu de l'affluence du public et d'un rayonnement médiatique grandissant, "Terre de Couleurs" se situe désormais parmi les grands festivals de Midi-Pyrénées. Il faut donc reconsidérer et réévaluer la logistique globale de cette manifestation par rapport à sa fréquentation présente et à venir.

C'est pourquoi, en tant que membres de l'organisation du festival, nous vous adressons ce constat sur les points positifs et négatifs de son déroulement, conscients du fait que des améliorations sont indispensables pour la sécurité du public et le bien-être de la population locale.

■ La pétition

Nous avons appris qu'une pétition circulait au sujet du renforcement de la sécurité des abords du festival. Nous constatons, avec un plaisir certain, que nous partageons ce souci avec une partie de la population. Nous avons adressé, dans ce sens, une lettre à M. le Sous-préfet demandant notamment un renforcement des effectifs de la force publique. Suite à ce courrier, une réunion convoquée par le Sous-préfet se tiendra le 6 septembre 2001 avec les élus locaux, la gendarmerie, la préfecture et l'organisation du festival.

Toutes les propositions constructives seront bien venues. Merci à vous.

■ Le camping

Hormis le fait qu'il soit situé en zone inondable, mais il n'a pas plu, aucun problème n'a été constaté tant au niveau humain que sonore.

■ La sécurité sur le site

La sécurité à l'intérieur du site était assurée par une société professionnelle payée par le festival. Aucun problème n'a été constaté.

■ Le parking des camions

A la demande du Sous-préfet proposant que la gestion du stationnement soit effectuée communément par la municipalité et l'organisation du festival, certains conseillers municipaux ont émis l'idée de mettre un terrain à disposition des camions et camping-cars. Malgré nos réserves (nous avons d'ailleurs, l'an passé, demandé la mise en place d'un portique limitant l'accès des camions au camping situé derrière la maison de retraite), la municipalité, par l'intermédiaire de conseillers municipaux, a demandé le prêt de ce terrain.

Les conséquences sont connues de tous : le pillage de la maison de M. Loubes (estimé à 10 000 F) et l'introduction par le terrain du fond du lac d'un public indésirable au festival.

Nous ne voulons pas fuir devant nos responsabilités, mais nous n'avons pas les moyens financiers de rembourser les dégâts occasionnés, le festival comme la plupart des manifestations culturelles est généralement déficitaire.

Nous avons aussi à déplorer, le vendredi soir, la destruction (estimée à 30 000 F) de deux

véhicules appartenant à des bénévoles par un camion Mercedes rouge immatriculé en Allemagne (dont le n° est connu de la gendarmerie qui effectue son enquête).

Nous envisageons donc d'organiser une soirée de soutien, de préférence en collaboration avec la municipalité et les habitants de Ste. Croix agissant dans un souci de citoyenneté. Les bénéfices en seront entièrement reversés aux personnes ayant subi des préjudices non pris en charge par les assurances.

■ Et au milieu de tout cela... un festival

Somme toute, les 10 000 spectateurs, les 200 bénévoles, les 130 artistes et comédiens et certains gendarmes présents sur le site se sont déclarés très satisfaits du bon déroulement de cet événement fédérateur qui au même titre que les autres manifestations organisées à Ste Croix contribue au plaisir de tous et au développement économique, culturel et social du village.

■ Remerciement

Aux hôtes qui hébergent les artistes. Aux artisans qui nous aident chaque année. Aux commerçants, aux associations et à la population qui nous soutiennent.



Infos de dernière minute

Nous vous joignons le texte de la pétition adressée à Monsieur le Préfet ainsi que la lettre

du "collectif des habitants de Sainte Croix" l'accompagnant.

Nous vous laissons juge de la différence d'intention de ces deux textes qui ont pourtant été envoyés ensemble et au nom de la population.

Nous jugeons que cette lettre comporte des propos quasiment diffamatoires envers les festivaliers et condamnons le procédé consistant à joindre à la pétition un texte non signé des pétitionnaires, ce qui, en dehors de son irrecevabilité par les autorités, démontre un manque de courage d'opinion et une tentative de manipulation de la part du dit "collectif", aux méthodes peu démocratiques.

Pétition contre les nuisances du festival

Les autorités et l'organisation du Festival ont fait preuve de légèreté et se sont trouvées dans l'incapacité de faire respecter les articles de l'arrêté en date du 26/07/01 : Articles 2-3-4-6 et 7.

Il est à déplorer que par manque de respect du règlement une "rave party" ait pu s'installer sur un terrain à l'intérieur du village, ce qui a amené une grosse nuisance sonore et un climat d'insécurité certain aux riverains.

Ces remarques fondées et contresignées par les Cruxéens remettent en cause les dérives occasionnées par l'ampleur d'un tel festival.

Les Cruxéens n'acceptent plus cet état de fait et demandent que l'arrêté soit respecté.

Les autorités et le comité directeur du Festival devront trouver une solution et s'engager à ce que de telles dérives inacceptables ne se reproduisent. Les Cruxéens ne sont pas opposés au Festival mais souhaitent qu'il se déroule dans de meilleures conditions.

Le collectif des habitants de Sainte Croix Volvestre

Sainte Croix Volvestre, le 25 août

A Monsieur le Préfet de l'Ariège

Monsieur,

Veuillez trouver, ci-jointe la pétition concernant les problèmes liés au Festival de musique de Sainte Croix.

Elle reflète le mécontentement d'une partie de la population qui trouve tout à fait anormal que l'Arrêté pris le 26 Juillet 2001 pour le bon déroulement du Festival ne soit pas absolument respecté : Il n'est pas un de ces sept articles qui n'ait été bafoué.

Notre commune ne possède pas de structures d'accueil pour une telle manifestation drainant une population totalement incontrôlable (camping sauvage avec tous les désagréments que cela comporte, squat de maisons non habitées, pillage, circulation de drogue...)

Nous espérons attirer toute votre attention sur l'inquiétude des habitants de notre village afin qu'un tel rassemblement soit interdit ou bien limité.

Nous nous adressons, Monsieur le Préfet, à vous qui êtes le garant des lois de la République afin que Sainte Croix ne devienne pas une zone de non droit.

Dans l'attente d'une information rapide de votre part de la résolution que vous comptez donner à ces problèmes, nous vous serions reconnaissants de faire parvenir votre réponse à l'adresse suivante : Mme Renée PONS route de Saint Girons 09200 SAINTE CROIX VOLVESTRE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre respectueuse considération.

Le collectif des habitants

PS : Copie de la présente envoyée à Monsieur le Sous préfet, à Monsieur le Conseiller Général, à Monsieur le Maire, et à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie.